



2018-2019
Rapport annuel



CBDC

PÉNINSULE ACADIENNE



crédit : Pont de Miscou, NB

Péninsule acadienne

Encore une fois cette année, la CBDC Péninsule acadienne (CBDC PA) a su se surpasser et répondre à un grand nombre de clients.

Vous pourrez constater, dans ce rapport, que la fibre entrepreneuriale est toujours très vivante dans notre Péninsule et que la CBDC PA y joue un rôle de premier plan. L'impact de la CBDC PA, pour le développement de notre région, se constate facilement lorsque l'on regarde les résultats de la dernière année.

Nous avons déboursé plus de 3,8 millions de dollars pour venir en aide à 62 entrepreneurs de la Péninsule, en générant un effet de levier estimé à plus de 1.4 millions de dollars. Le programme Aide au travail indépendant (ATI) a aidé 36 clients au démarrage d'entreprises. L'effet de levier pour ce programme est de plus de 2.5 millions de dollars. Avec son portefeuille de prêts de plus de 15 millions de dollars, la CBDC PA est un outil très essentiel pour notre région et pour le développement économique.

Dans le but de perfectionner la connaissance en gestion auprès des entrepreneurs et de leur personnel clé, nous organisons des sessions de formation pour la communauté d'affaires, en plus de contribuer à diverses interventions de formations individualisées pour répondre à des demandes sur mesure pour les entrepreneurs.

Sans l'apport de nos partenaires, tous ces accomplissements ne seraient réalisables.

C'est pourquoi nous voulons remercier l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour leur soutien financier qui nous permet, entre autres, de livrer nos divers produits de prêts ainsi que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour qui nous livrons le programme Aide au travail indépendant.

Nous désirons également remercier tous nos autres partenaires qui nous soutiennent avec les projets de nos clients et avec qui nous collaborons sur divers initiatives. L'organisme n'aurait pu atteindre ses objectifs sans le dévouement de son équipe d'employés et de l'apport de ses 12 membres du conseil d'administration.

Note : À noter que l'utilisation du masculin n'est dû qu'à des considérations d'ordre pratique; lorsque la situation s'applique, le texte doit être compris comme incluant à la fois le féminin et le masculin.



Corporations au bénéfice du développement communautaire

PÉNINSULE ACADIENNE

Réseau des jeunes en affaires de la Péninsule acadienne (RJAPA)

Le RJAPA permet de créer un calendrier d'activités, qui a pour but de faire découvrir des entreprises appartenues par des jeunes entrepreneurs de la Péninsule acadienne et à les faire participer à des activités où ils peuvent échanger entre eux sur leurs défis et sur différents sujets d'intérêts.

Les activités sont ouvertes à la population en général. Créé par la CBDC Péninsule acadienne en partenariat avec les chambres de commerce de la région, le RJAPA organise depuis 2005 des activités d'affaires, telles qu'un tournoi de golf annuel, un banquet du Prix Jeune Entrepreneur, des 5 à 7 ainsi que des déjeuners causeries.

Les investissements dans la région

Les requêtes traitées

Demandes reçues	85
Demandes approuvées	68
Sommes investies	3 877 777 \$

Séances de consultation d'affaires

Nombre de clients	137
-------------------	-----

Impact sur les entreprises

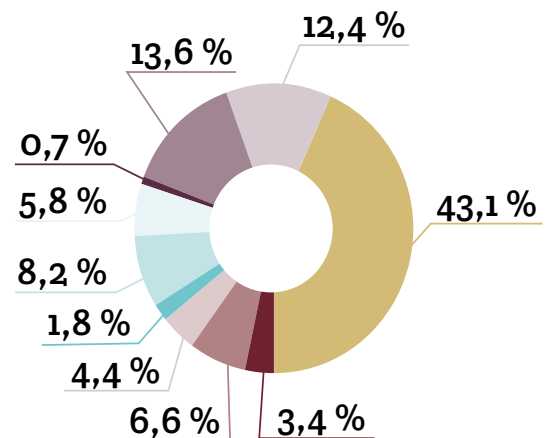
Nouvelles entreprises	33
Entreprises existantes	29
Total	62

Impact sur l'emploi

Emplois créés	54
Emplois maintenus	110
Total	164

- Agriculture
- Aquaculture
- Pêcherie
- Foresterie
- Construction
- Tourisme
- Transport et entreposage
- Commerce de gros et de détail
- Manufacture
- Autre

Prêts par secteur d'activité



crédit : Hockey sur étang Tracadie et Centre de Villégiature Deux Rivières Resort



Sessions de formations

Nombre de sessions	8
Montants accordés	12 000 \$

Aide au travail indépendant

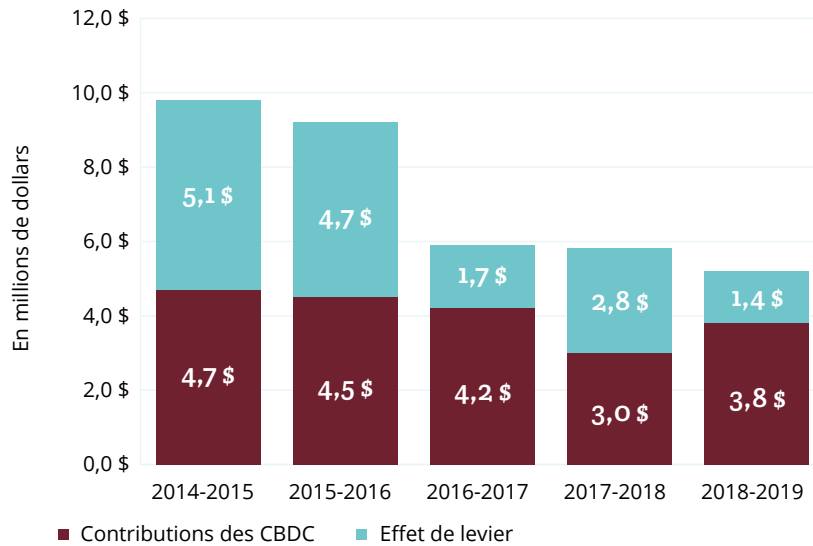
Demandes approuvées	36
Aide financière	617 571 \$

Programme de services-conseils aux entrepreneurs

Nombre de participants	4
Investissements	33 713 \$

Bâtir un levier entrepreneurial fort dans la région de la Péninsule acadienne

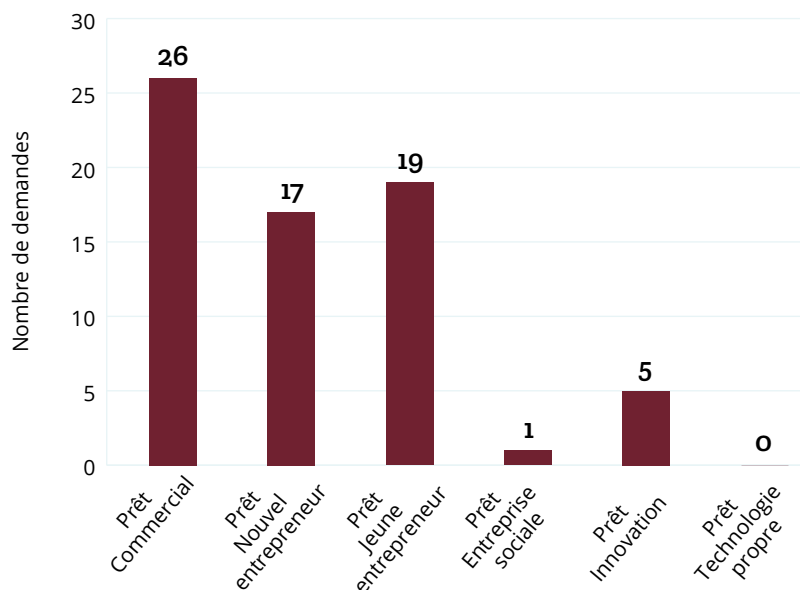
Les montants des contributions de la CBDC et de l'effet de levier depuis les cinq dernières années



Depuis sa création, la CBDC a injecté plus de 71 M\$ dans la région de la Péninsule acadienne.

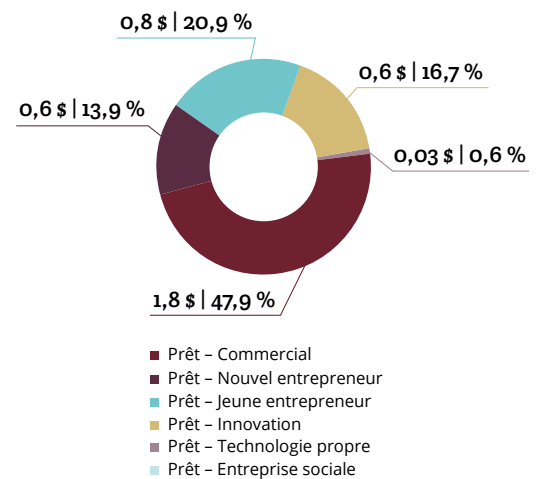
La CBDC détient un portefeuille de plus de 15 M\$ en prêts flexibles qui contribuent au développement des petites entreprises dans la Péninsule acadienne.

Nombre de demandes approuvées selon les programmes de prêts de la CBDC

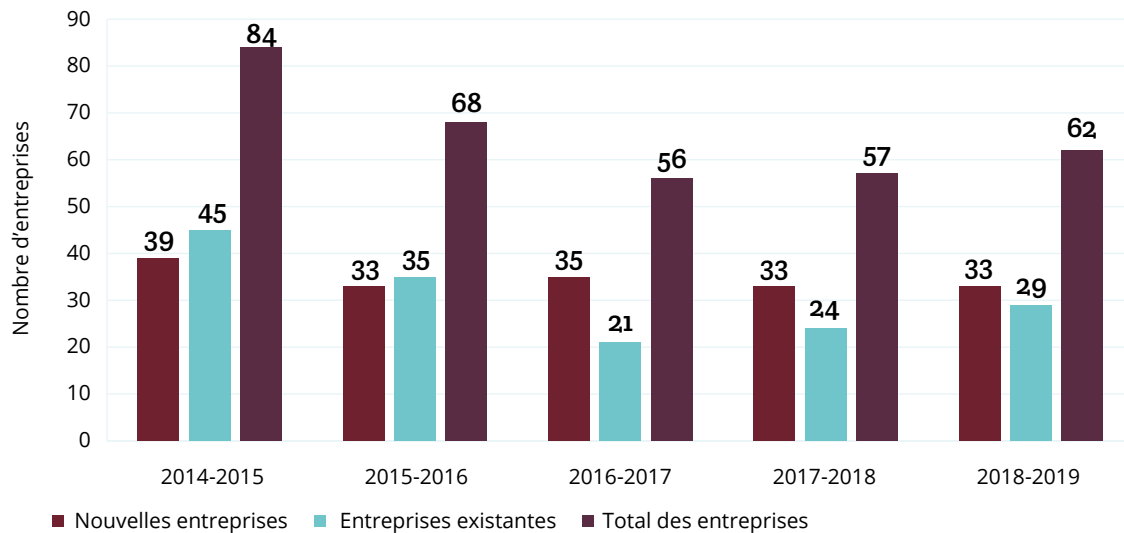


Répartition des montants déboursés selon le type de prêt

(en millions de dollars)



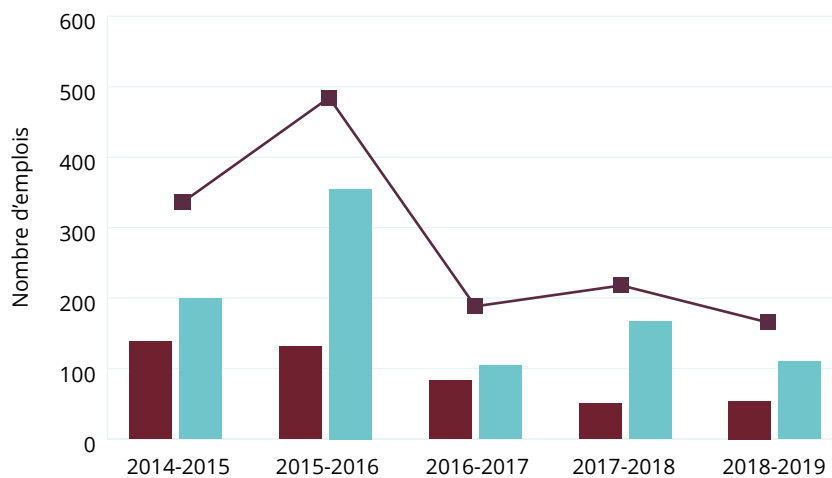
Le nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'une aide financière depuis les cinq dernières années



Le taux d'activités a augmenté un peu comparé à l'année précédente, toutefois, le très fort potentiel et dynamisme entrepreneurial de la Péninsule acadienne ne se dément pas.

Les contributions de la CBDC ont permis de garder stable la création d'emplois mais le maintien d'emplois a diminué comparativement à l'année précédente.

La création et le maintien d'emplois dans la communauté depuis les cinq dernières années



■ Création d'emplois	138	132	83	50	54
■ Maintien d'emplois	199	355	104	167	110
— Total	337	487	187	217	164

Conseil d'administration



Aldrice Comeau
Président



Bruno Holmes
Vice-président



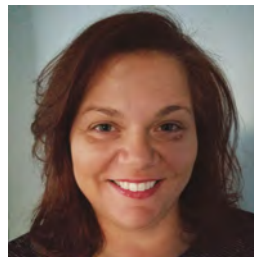
Roger Haché
Trésorier



Jean-Marie Robichaud
Secrétaire



Linda David
Administratrice



Nathalie Basque
Administratrice



Michel Losier
Administrateur



Patrick Noel
Administrateur



Jean-Marie Boudreau
Administrateur



Monik Noël
Administratrice



Pierre Boudreau
Administrateur



Carole McGrath
Administratrice

Je reviens! J'y reste!

L'initiative a pris son essor en 2003 et a pour objectif de renforcer les communautés francophones qui subissent l'exode rural chez les jeunes leaders professionnels. Je reviens! J'y reste! s'adresse aux jeunes possédant un diplôme d'étude postsecondaire, qui habitent dans une autre région et qui démontrent un réel intérêt à revenir et s'établir dans la Péninsule acadienne. L'initiative a permis à ces jeunes expatriés, âgés de 18 à 35 ans, de redécouvrir leur région en plus de se doter d'outils de recherche d'emploi et de démarrage d'entreprise.

Au cours des journées du 22-23 juin 2018, les participants ont eu l'occasion de prendre part à plusieurs activités, conférences, ainsi que des activités de réseautage avec des gens d'affaires, élus municipaux, organismes gouvernementaux et divers intervenants du milieu socio-économique de la région. Ces journées furent rendues possible grâce à l'APECA, à SDR, au ministère EPFT et au RDÉE. L'initiative a accueilli près de 287 participants, dont plus d'une centaine sont revenus s'installer dans la Péninsule acadienne pour y rester.

Le personnel de la CBDC Péninsule acadienne



De gauche à droite : **Anne Jean, secrétaire-réceptionniste** • **Stéphanie Basque, agente de développement** • **Annette Landry, adjointe administrative** • **Frédéric McGraw, directeur général** • **Mirabelle Vienneau, agente de développement** • **Monika Mallais, agente de développement**

Prix Jeune Entrepreneur de l'année 2018

René-Guy Haché, Le Shack à Joe de Shippagan



De gauche à droite : Bruno Holmes, vice-président de la CBDC Péninsule acadienne, René-Guy Haché, récipiendaire, Frédéric McGraw, directeur général de la CBDC Péninsule acadienne.

Prix Femme Entrepreneure de l'année 2018

Martine Arseneau, Garderie L'École de la Petite Enfance de Tracadie-Sheila



De gauche à droite : Bruno Holmes, vice-président de la CBDC Péninsule acadienne, Martine Arseneau, récipiendaire, Frédéric McGraw, directeur général de la CBDC Péninsule acadienne.

Une variété de produits et services pour le succès de nos entrepreneurs



Formation axée sur les compétences

Offre une formation adaptée dans des domaines particuliers tels que le développement du marché, la comptabilité, les études de faisabilité, les sources de financement et l'analyse opérationnelle.

Services-conseils aux entrepreneurs

Offre une aide par le biais d'un agent externe en matière de services-conseils dans des champs d'expertise variés pour accroître la performance de l'entreprise. Une certaine contribution financière est demandée de la part du client.

Conseils aux entreprises

Des conseils aux entreprises offerts aux nouveaux entrepreneurs et aux entrepreneurs déjà établis.

Programme Aide au travail indépendant

Permet aux participants de continuer de recevoir leurs prestations d'assurance-emploi pendant l'étape de démarrage de leur entreprise. Offre également une allocation hebdomadaire pour la mise sur pied de l'entreprise si la personne a reçu du chômage durant les dernières années (selon la politique en vigueur).

Initiative pour les technologies propres

Prêt et services-conseils pour des idées de processus en technologies propres, et des produits ou services qui atténuent les effets néfastes sur l'environnement.

Prêt – Commercial

Permet aux entreprises florissantes de poursuivre leur croissance avec de plus grands locaux, de l'équipement renouvelé, ou l'acquisition d'autres éléments afin de répondre à l'expansion de la clientèle. Un prêt plus souple qui peut même faciliter l'acquisition d'une entreprise existante.

Prêt – Nouvel entrepreneur

Offre des services de consultation pour aider quiconque aspire à devenir un chef d'entreprise autonome et prospère. Le prêt est idéal pour permettre à votre projet de prendre forme.

Prêt – Jeune entrepreneur

Offre pour les jeunes de 18 à 34 ans du capital de mise en exploitation pour démarrer une entreprise, alors qu'il peut être périlleux d'obtenir le financement nécessaire.

Prêt – Entreprise sociale

Cible des entreprises sociales qui exercent des activités au sein des collectivités rurales, où les gens peuvent vivre, travailler et profiter des activités sociales dans leur région.

Prêt – Innovation

Permet le développement de l'économie du savoir et facilite l'adoption des nouvelles technologies et la commercialisation.



Corporations au bénéfice
du développement communautaire

Comment nous joindre?

Pour des renseignements supplémentaires sur les programmes offerts par votre CBDC, appelez-nous ou consultez les liens suivants :

✉ 3620, rue Principale
Tracadie-Sheila NB

☎ 506.395.9700

🌐 www.cbdcpa.ca

f CBDC Péninsule acadienne

🐦 CBDCAtlantic / NB CBDC



Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Canada
New Brunswick

CBDC PÉNINSULE ACADIENNE INC.

ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 mars 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8



Benoit, McGraw & Paulin

Comptables Professionnels Agréés
Chartered Professional Accountants

C.P. 3640, Succursale siège social
Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5
Téléphone (506) 393-1200 - Télécopieur (506) 393-1210

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction et au Conseil d'administration de la CBDC Péninsule acadienne Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la CBDC Péninsule acadienne Inc., qui comprennent les bilans du fonds d'exploitation et du fonds d'investissement au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

L'organisme n'a pas identifié et classé tous ses instruments financiers et enregistré ces derniers à leur juste valeur. Tous les instruments financiers sont enregistrés à leur coût historique. La société n'a pas spécifiquement divulgué des renseignements permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de sa situation et de sa performance financières, y compris l'exposition aux risques, les méthodes servant à déterminer la juste valeur et d'autres renseignements pertinents. Les règles comptables utilisées dans ces états financiers diffèrent des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Benoit, McGraw & Paulin

Comptables Professionnels Agréés
Chartered Professional Accountants

C.P. 3640, Succursale siège social
Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5
Téléphone (506) 393-1200 - Télécopieur (506) 393-1210

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction et au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Benoit, McGraw & Paulin

Comptables Professionnels Agréés
Chartered Professional Accountants

C.P. 3640, Succursale siège social
Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5
Téléphone (506) 393-1200 - Télécopieur (506) 393-1210

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction et au Conseil d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Benoit, McGraw + Paulin

Benoit, McGraw & Paulin
Comptables professionnels agréés

Tracadie-Sheila, Nouveau-Brunswick
Le 27 mai 2019

CBDC PÉNINSULE ACADIENNE INC.

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'exploitation 2019	Fonds d'investissement 2019	Total 2019	Total 2018
PRODUITS				
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Développement des collectivités	359 936 \$	- \$	359 936 \$	357 387 \$
Autres contributions	39 073	-	39 073	93 526
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	157 132	-	157 132	159 225
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	3 514	-	3 514	3 680
Réseau de développement économique et d'employabilité	3 000	-	3 000	3 000
Société de développement régional	14 890	-	14 890	16 097
Intérêts	2 171	1 035 268	1 037 439	1 005 960
Frais d'administration et cotisations	34 173	-	34 173	27 820
Opportunités NB	20 390	-	20 390	95 269
Commissions d'assurance des créanciers	5 068	-	5 068	5 878
Sous-location	6 261	-	6 261	6 261
Activités, programmes et autres	61 118	-	61 118	94 098
L'Association des CBDC du NB	45 726	-	45 726	35 372
Gain sur bien repris	-	1 280	1 280	-
	752 452	1 036 548	1 789 000	1 903 573
CHARGES				
Activités et programmes - Consultant	120 713	-	120 713	230 519
Activités et programmes - Autres frais	40 054	-	40 054	52 513
Aide travail indépendant - Formation	35 715	-	35 715	37 994
Assurances	3 419	-	3 419	3 291
Avantages et prestations de retraite	35 628	-	35 628	59 904
Cotisations et abonnements	5 201	-	5 201	5 352
Cours et formation	1 958	-	1 958	3 591
Dépenses de bureau et papeterie	13 162	-	13 162	13 312
Enregistrement des documents	3 563	-	3 563	2 473
Entretien	6 325	-	6 325	13 896
Frais de déplacement	48 114	-	48 114	49 338
Honoraires professionnels	19 147	-	19 147	22 715
Intérêts et frais d'enregistrement	2 652	5 903	8 555	5 132
Loyer	32 368	-	32 368	39 683
Provision pour pertes sur prêts	-	311 544	311 544	238 560
Publicité et promotion	38 569	-	38 569	37 493
Salaires	419 232	-	419 232	410 701
Télécommunications	4 064	-	4 064	3 731
Amortissement	8 514	-	8 514	7 744
	838 398	317 447	1 155 845	1 237 942
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(85 946) \$	719 101 \$	633 155 \$	665 631 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CBDC PÉNINSULE ACADIENNE INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'exploitation 2019	Fonds d'investissement (note 9) 2019	Total 2019	Total 2018
ACTIF NET (Page 4)				
Solde du début	55 597 \$	15 338 514 \$	15 394 111 \$	14 728 480 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(85 946)	719 101	633 155	665 631
Transfert au fonds d'exploitation (note 9)	105 946	(105 946)	-	-
Transfert des revenus d'intérêts du fonds de développement technologique	1 154	(1 154)	-	-
	21 154	612 001	633 155	665 631
Solde à la fin	76 751 \$	15 950 515 \$	16 027 266 \$	15 394 111 \$
Affectations de l'actif net				
Non grevé affectations	49 100 \$	- \$	49 100 \$	26 365 \$
Investis en immobilisations	27 651	-	27 651	29 232
Grevé d'affectations externes	-	15 950 515	15 950 515	15 338 514
Solde de fin	76 751 \$	15 950 515 \$	16 027 266 \$	15 394 111 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CBDC PÉNINSULE ACADIENNE INC.

BILAN

31 mars

	Fonds d'exploitation 2019	Fonds d'investissement 2019	Total 2019	Total 2018
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	- \$	1 167 194 \$	1 167 194 \$	2 232 076 \$
Dépôt à terme, intérêt 2,7 %	-	500 000	500 000	-
Comptes à recevoir (note 3)	167 942	190 788	358 730	341 560
Transfert du fonds d'investissement à recevoir (note 9)	99 346	-	-	-
Frais payés d'avance	6 077	-	6 077	4 597
	273 365	1 857 982	2 032 001	2 578 233
Immobilisations (note 4)	27 651	-	27 651	29 232
Placements				
Prêts, capital-actions et bien repris (note 7)	-	13 454 260	13 454 260	12 380 216
Billets à recevoir, FICAEL, intérêts 1,9 % et 2,75 %	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Billet à recevoir, FICAEL, sans intérêt	-	37 500	37 500	37 500
	301 016 \$	17 349 742 \$	17 551 412 \$	17 025 181 \$
PASSIF				
Court terme				
Découvert bancaire (note 5)	40 698 \$	- \$	40 698 \$	22 874 \$
Emprunt bancaire (note 5)	-	-	-	150 000
Comptes à payer et frais courus	47 921	3 946	51 867	28 065
Transfert au fonds d'exploitation à payer (note 9)	-	99 346	-	-
Subvention reportée	10 000	-	10 000	-
	98 619	103 292	102 565	200 939
Passif pour prestations de retraite non constituées (note 6)	125 646	-	125 646	132 350
Emprunt - FICAEL (note 8)	-	26 098	26 098	27 944
	125 646	26 098	151 744	160 294
	224 265	129 390	254 309	361 233
ACTIF NET (Page 4)				
Actif net	76 751	15 950 515	16 027 266	15 394 111
Surplus d'apport - APÉCA	-	1 269 837	1 269 837	1 269 837
	76 751	17 220 352	17 297 103	16 663 948
	301 016 \$	17 349 742 \$	17 551 412 \$	17 025 181 \$

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (notes 10 et 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL:

 , président

CBDC PÉNINSULE ACADIENNE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'exploitation 2019	Fonds d'investissement 2019	Total 2019	Total 2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net (perte nette)	(85 946) \$	719 101 \$	633 155 \$	665 631 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Amortissement	8 514	-	8 514	7 744
Provision pour pertes sur prêts	-	311 544	311 544	238 560
	(77 432)	1 030 645	953 213	911 935
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
Comptes à recevoir	66 444	(83 614)	(17 170)	74
Transfert à recevoir	(99 346)	-	(99 346)	(118 559)
Avances au fonds d'exploitation	118 559	(118 559)	-	97 233
Frais payés d'avance	(1 480)	-	(1 480)	2 441
Comptes à payer et frais courus	21 968	1 834	23 802	17 171
Transfert à payer	-	99 346	99 346	118 559
Avances du fonds d'investissement	-	-	-	(97 233)
Subvention reportée	10 000	-	10 000	(3 000)
	38 713	929 652	968 365	928 621
ACTIVITÉS FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations	(6 933)	-	(6 933)	(14 512)
Remboursements de prêts (incluant les recouvrements de 61 629 \$, la vente de biens repris moins les déboursés de 50 903 \$)	-	2 466 286	2 466 286	2 912 357
Nouveaux prêts	-	(3 851 874)	(3 851 874)	(3 030 075)
Variation de l'emprunt bancaire	(150 000)	-	(150 000)	130 000
Augmentation du passif pour prestations de retraite non constituées	(6 704)	-	(6 704)	14 577
Remboursement - FDT	-	(1 846)	(1 846)	(1 770)
Transferts interfonds	107 100	(107 100)	-	-
	(56 537)	(1 494 534)	(1 551 071)	10 577
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(17 824)	(564 882)	(582 706)	939 198
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	(22 874)	2 232 076	2 209 202	1 270 004
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN	(40 698) \$	1 667 194 \$	1 626 496 \$	2 209 202 \$
L'encaisse et équivalents sont composés comme suit:				
Encaisse			1 167 194 \$	2 232 076 \$
Dépôts à terme			500 000	-
Découvert bancaire			(40 698)	(22 874)
			1 626 496 \$	2 209 202 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La CBDC Péninsule acadienne Inc. (CBDC) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick*. L'organisme finance les petites et moyennes entreprises et est une agence de développement économique ayant comme objectif de stimuler l'emploi dans le secteur privé et de promouvoir la croissance économique dans la Péninsule acadienne. La CBDC est un organisme sans but lucratif et est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Classification des fonds:

Le fonds d'exploitation sert à l'enregistrement des activités administratives, prestations de programmes et aux immobilisations. Les dépenses de ce fonds se limitent à celles retenues d'un commun accord dans l'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), ou d'autres partenaires financiers et la CBDC.

Le fonds d'investissement sert à l'enregistrement des transactions relatives aux différents produits de prêts et au Fonds de développement technologique (FDT).

Apports: L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions à l'organisme. Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Comptabilisation des revenus: Les revenus d'intérêt et autres sont inscrits selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque les montants sont déterminables et que le recouvrement ultime est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations: La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés. Les prêts à recevoir sont inscrits après avoir évalué leur recouvrement et une provision pour prêts douteux est reflétée lorsque jugé nécessaire. Les intérêts à recevoir constatés sont basés sur des estimations de la direction quant au recouvrement prévu. De par leur nature, ils sont sujets à une incertitude quant à l'évaluation. L'effet du changement des estimations pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie: La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas douze mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations: Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants. Seulement la moitié du taux est imputée sur les additions de l'exercice.

Ameublement et équipement	20 %
Enseigne	20 %
Logiciels	100 %
Matériel informatique	30 %

Subvention reportée: Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. La subvention de fonctionnement reportée qui est présentée dans le fonds d'exploitation, représente un apport affecté destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Dépréciation d'actifs à long terme: Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers: L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients, des billets à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des comptes fournisseurs, du dû à des administrateurs et de la dette à long terme.

Dépréciation d'instruments financiers: En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

2. **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

Coûts de transaction: L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Placements: Les prêts à recevoir sont comptabilisés au solde du capital, déduction faite des provisions pour pertes éventuelles. Les prêts non recouvrables sont radiés et reflétés aux résultats du fonds d'investissement. Le placement en actions d'une société non cotée en bourse est comptabilisé au plus bas du coût et de sa juste valeur. Une perte de valeur est inscrite aux résultats lorsque la valeur comptable excède sa juste valeur.

Provision: La provision pour les prêts douteux sert à réduire la valeur comptable de ces prêts à leurs valeurs de réalisation estimatives. Elle est établie selon les meilleures estimations de la direction quant à la perte que l'organisme est susceptible de subir à l'égard des prêts douteux. Cette provision se compose de deux éléments, soit une provision spécifique pour certains prêts douteux, laquelle est établie pour chacun de ces prêts pris individuellement et une provision générale pour les prêts non douteux.

La provision spécifique pour les prêts douteux pris individuellement a été établie par suite d'un examen des prêts douteux. Cette provision spécifique a été estimée avant tout en fonction des actifs donnés en garantie des prêts et de la situation financière de l'emprunteur ou, s'il y a lieu, de celle des garants. L'établissement des provisions spécifiques est la responsabilité de la haute direction.

La provision générale pour les prêts douteux est établie d'après les meilleures estimations de la direction quant aux pertes qui pourraient découler de prêts qui n'étaient pas des prêts douteux à la fin de l'exercice.

Biens repris: Les biens repris destinés à être vendus sont mesurés au moindre du placement inscrit au titre du prêt, ajustés pour tenir compte des produits reçus et des coûts engagés après la reprise de possession, et du produit net estimatif lié à la vente des biens.

Actifs nets grevés d'affectations: Le fonds de développement technologique est grevé d'affectations d'origine externe sur les actifs nets. Les actifs nets du Fonds de développement technologique sont grevés d'affectations par l'Association atlantique des Corporations au bénéfice du développement commuautaire (AACBDC) afin d'être utilisés uniquement pour les investissements financiers pour les projets des emprunteurs admissibles en vertu du Fonds de développement technologique de l'AACBDC dans les régions desservies par l'organisme. L'intérêt perçu sur le fonds peut être transféré au fonds d'exploitation. Les remboursements en capital pour ce fonds doivent être versés à l'AACBDC annuellement. Les provisions pour pertes relatives au programme Fonds de développement technologique (FDT) sont garanties par le programme lui-même.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

3. COMPTES À RECEVOIR

	Fonds d'exploitation 2019	Fonds d'investissement 2019	Total 2019	Total 2018
Comptes clients et garanties de prêt à recevoir	46 528 \$	97 474 \$	144 002 \$	120 325 \$
Intérêts courus	1 126	93 314	94 440	75 542
TVH à recevoir	17 055	-	17 055	43 449
Subventions à recevoir	103 233	-	103 233	102 244
	167 942 \$	190 788 \$	358 730 \$	341 560 \$

4. IMMOBILISATIONS

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement et équipement	68 765 \$	51 093 \$	17 672 \$	21 301 \$
Enseigne	3 386	339	3 047	-
Logiciels	15 551	15 551	-	-
Matériel informatique	40 257	33 325	6 932	7 931
	127 959 \$	100 308 \$	27 651 \$	29 232 \$

5. DÉCOUVERT ET EMPRUNT BANCAIRES

Le découvert et l'emprunt bancaires du fonds d'exploitation sont garantis par l'encaisse du fonds d'investissement d'une valeur nette comptable de 1 167 194 \$ (2018 - 2 232 076 \$) pour un montant maximum de 250 000 \$.

L'organisme a accès à une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 250 000 \$, au taux de base (au taux de base plus 3,45 %).

6. PASSIF POUR PRESTATIONS DE RETRAITE NON CONSTITUÉES

La politique d'allocation de retraite de l'organisme stipule que, à la discrétion du Conseil d'administration, les employés peuvent avoir droit à une allocation de retraite basée sur les années de service continu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

7. PRÊTS, CAPITAL-ACTIONS ET BIENS REPRIS	2019	2018
Commerciaux	15 143 112 \$	13 650 102 \$
Fonds de développement technologique	26 098	27 944
Capital-actions privilégié, dividende de 6 % cumulatif	81 152	75 000
	<u>15 250 362</u>	<u>13 753 046</u>
Bien repris	34 540	178 005
	<u>15 284 902</u>	<u>13 931 051</u>
Provision pour créances douteuses	1 830 642	1 550 835
Montants nets	<u>13 454 260 \$</u>	<u>12 380 216 \$</u>
Solde, début de l'exercice	13 931 051 \$	14 030 721 \$
Prêts avancés durant l'année	3 851 874	3 030 075
Prêts remboursés durant l'année, incluant recouvrements et déboursés	(2 466 286)	(2 912 357)
Recouvrement des prêts radiés	61 629	45 100
Prêts radiés durant l'année	(93 366)	(67 488)
Provisions sur prêts reclassées aux biens repris	-	(195 000)
Solde, capital	<u>15 284 902</u>	<u>13 931 051</u>
Provision pour créances douteuses	(1 830 642)	(1 550 835)
Solde, fin de l'exercice	<u>13 454 260 \$</u>	<u>12 380 216 \$</u>

L'activité de la provision pour créances douteuses est la suivante:

Solde, début de l'exercice	1 550 835 \$	1 529 663 \$
Prêts radiés durant l'année	(93 366)	(67 488)
Recouvrement de prêts radiés au cours de périodes antérieures	61 629	45 100
Provisions sur prêts reclassées aux biens repris	-	(195 000)
Provision pour pertes sur prêts pour l'année en cours	<u>311 544</u>	<u>238 560</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>1 830 642 \$</u>	<u>1 550 835 \$</u>

La provision pour créances douteuses est déterminée en fournissant les pertes spécifiques encourues par prêt, après avoir examiné les prêts en souffrance prêt par prêt, ainsi qu'en utilisant un pourcentage estimatif basé sur l'expérience passée pour tous les prêts pour lesquels aucune disposition particulière n'a été établie.

Les produits de prêts relatifs au Fonds d'atténuation du risque sont garantis à 35 % par l'Association atlantique des Corporations au bénéfice du développement communautaire pour une durée maximale de 7 ans.

Les provisions pour pertes relatives au programme Fonds de développement technologique sont garanties par le programme lui-même.

Au cours de l'exercice, l'organisme a approuvé 68 prêts et a déboursé 62 prêts. En date du 31 mars 2019, l'organisme a 328 prêts sous sa gestion (314 en date du 31 mars 2018).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

8. EMPRUNT -FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA
ATLANTIQUE DANS LES ENTREPRISES LOCALES (FICAEL) 2019 2018

Le FICAEL prête de l'argent au fonds d'investissement des CBDC à travers le Canada atlantique. Pour devenir membre, une CBDC doit prêter 37 500 \$ au FICAEL

Billet à ordre, sans intérêt, garanti par une créance de l'organisme d'une valeur nette comptable de 26 098 \$ (2018 - 27 944 \$), échéant selon les termes du prêt relatif. Le principal remboursé sur le prêt relatif au Fonds de développement technologique doit être remis annuellement au FICAEL

26 098 \$ 27 944 \$

9. FONDS D'INVESTISSEMENT

Le montant maximal d'aide financière que la CBDC est autorisée à accorder à un client est de 225 000 \$. Les fonds avancés à la CBDC à l'égard de ses coûts admissibles et des coûts de capitalisation de son fonds d'investissement des CBDC doivent être déposés et conservés dans deux comptes distincts. Les fonds portés au crédit du fonds d'investissement ne doivent servir à aucune autre fin que les activités du fonds d'investissement sans l'autorisation préalable écrite de l'APÉCA. Cette condition s'applique aussi aux fonds accordés au FICAEL ou reçus de lui. Toutefois, un transfert au fonds d'exploitation peut être permis si les conditions suivantes sont respectées :

- i) Le budget annuel de la CBDC, présenté avec le plan d'entreprise, prévoit un déficit et est accepté par l'APÉCA;
- ii) Le déficit prévu s'est produit; et
- iii) La CBDC doit fournir à l'APÉCA une confirmation écrite du transfert de fonds du compte du fonds d'investissement au compte des coûts admissibles dans les 90 jours de la fin de chaque exercice.

Un transfert autorisé de 99 346 \$ (118 560 \$ en 2018) en provenance du fonds d'investissement au fonds d'exploitation a eu lieu au cours de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

10. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé par bail jusqu'en janvier 2023 pour la location de bureau. Le solde des engagements est de 130 098 \$. L'organisme prévoit renouveler son bail ultérieurement en 2023. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2020 - 33 005 \$
2021 - 33 665 \$
2022 - 34 338 \$
2023 - 29 090 \$

L'organisme s'est engagé à déboursier de nouveaux prêts pour un total de 852 758 \$ en date du 31 mars 2019 (1 322 500 \$ au 31 mars 2018).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la fin de l'exercice.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux prêts et au subvention à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

La gestion du risque de crédit est faite principalement par le biais de la politique d'investissement de l'organisme qui établit les critères d'investissement. Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à court et à long terme, son passif pour prestations de retraite non constituées et de ses fournisseurs. L'organisme gère son portefeuille de placement en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placement.

12. ÉVENTUALITÉ

L'organisme a demandé à un expert en TPS/TVH d'en évaluer la comptabilisation. Étant donné sa complexité, il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de cette évaluation et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été faite dans les comptes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend des revenus de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour subvenir à ses besoins.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.